

## DÉLIBÉRATION DE\_2023\_065

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-trois, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE MINZAC sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 18 septembre 2023

Présents : Serge FOURCAUD, Ghislain PANTAROTTO, Sylvie PELLIZZER, Michel FRICHOU, Marcel LESBÉGUERIES, Didier MOREAU, Hélène DONADIER, Jean-Thierry LANSADÉ, Christophe MARCETEAU, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Karine LEY, Annie MAIGRE, Jean-Louis REY, Thierry BOIDÉ, Marc GRANDY, Cyril BARDE, Éric FRÉTILLÈRE, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Magalie LEPLET-COLLAS, Gilles TAVERSON, Yves JACQUELIN

Pouvoirs : Georges MADELAINE représenté par Gilles TAVERSON, Jean-Luc FAVRETTO représenté par Jean-Thierry LANSADÉ, Jocelyne ARSIGNY représentée par Cyril BARDE, Dominique IBERTO représentée par Éric FRÉTILLÈRE, Didier FOURCAUD représenté par Serge FOURCAUD

Secrétaire : Christian GALLOT

Membres en exercice : 32 Présents : 24 Votants : 29 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 29

### **OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Président, rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer des postes comme suit :

- 2 postes d'Adjoint administratif territorial de 35h hebdomadaires
- 1 poste de Technicien territorial de 35h hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint technique territorial de 35h hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint technique territorial de 21h hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint technique territorial de 3h30 hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint d'animation territorial de 25h hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint d'animation territorial de 30h hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint d'animation territorial de 28h hebdomadaires
- 5 postes d'adjoint d'animation territorial de 24h hebdomadaires

Monsieur le Président indique qu'il conviendra de reprendre une délibération après le passage en Comité Social Territorial au CDG24 le 17 novembre 2023 pour la suppression de 13 postes.

Monsieur le Président propose à l'assemblée, d'adopter le tableau des emplois suivant :

Cadre ou emploi	Catégorie	Effectif	Durée hebdomadaire
<b>Filière Administrative</b>			
<b>TITULAIRES</b>			
Adjoint administratif territorial	C	1	35h
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	1	35h
Adjoint administratif territorial	C	1	24h
Adjoint administratif territorial	C	1	22h
Secrétaire de Mairie	A	1	8h30
<b>SOUS TOTAL TITULAIRES</b>		<b>5</b>	
<b>NON TITULAIRES</b>			
Adjoint administratif territorial	C	5	35h
<b>SOUS TOTAL NON-TITULAIRES</b>		<b>5</b>	
<b>TOTAL Filière administrative</b>		<b>10</b>	

<b>Filière technique</b>			
<b>TITULAIRES</b>			
Agent de Maîtrise	C	1	35h
Technicien Territorial	B	1	35h
Adjoint technique territorial	C	1	35h
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	35h
Adjoint technique territorial	C	1	25h

Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	35h
Adjoint technique territorial	C	1	17h30
Adjoint technique territorial	C	1	11h
<b>SOUS TOTAL TITULAIRES</b>		<b>8</b>	
<b>NON TITULAIRES</b>			
Adjoint technique territorial	C	3	35h
Adjoint technique territorial	C	1	21h
Adjoint technique territorial	C	2	19h30
Adjoint technique territorial	C	1	17h30
Adjoint technique territorial	C	1	17h
Adjoint technique territorial	C	1	3h30
<b>SOUS TOTAL NON-TITULAIRES</b>		<b>9</b>	
<b>TOTAL Filière technique</b>		<b>17</b>	
<b>Filière animation</b>			
<b>TITULAIRES</b>			
Educateur APS 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	35h
Adjoint d'animation territorial	C	1	25h
Adjoint d'animation territorial	C	1	30h
<b>SOUS TOTAL TITULAIRES</b>		<b>3</b>	
<b>NON TITULAIRES</b>			
Adjoint d'animation territorial	C	3	35h
Adjoint d'animation territorial	C	1	32h
Adjoint d'animation territorial	C	2	32h
Adjoint d'animation territorial	C	1	29h30

Adjoint d'animation territorial	C	1	28h30
Adjoint d'animation territorial	C	1	28h
Adjoint d'animation territorial	C	1	27h
Adjoint d'animation territorial	C	1	26h
Adjoint d'animation territorial	C	3	25h
Adjoint d'animation territorial	C	6	24h
<b>SOUS TOTAL NON-TITULAIRES</b>		<b>20</b>	
<b>Total filière animation</b>		<b>23</b>	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01.10.2023.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de fonctionnement de la Communauté de Communes Montagne Montravel et Gurson.

Le Président,  
Thierry BOIDÉ